

COMMISSION DEPISTAGE
Compte-rendu du 26 janvier 2015

NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	
BAISSIN	Christine	Déléguée lieu de mobilisation 49	AIDES	PRESENTS
BONNET	Bénédicte	Directrice médicale	Réseau régional de santé sexuelle	
BOUMIER	Audrey	Coordinatrice	COREVIH PDL	
COUTHERUT	Julie	Médecin	CFPD 44	
DOUILLARD	Stéphane	IDE	Logis Montjoie	
LUCAS	Freddy	Délégué lieu de mobilisation 85	AIDES	
NERZIC	Etienne	Bénévole	Espace des usagers CHU de Nantes	
POUPIN	Grégoire	IDE	ALIA 49	
RAYNAUD	Marie-Dominique	IDE	ALIA 49	
RIMBOURD	Noémie	Animatrice prévention	SIS association	

Ordre du jour

- 1) Retour sur la campagne de communication d'incitation au dépistage VIH vers les publics ciblés – Bilan du déploiement et évaluation de l'impact
- 2) Retour sur la journée dépistage inter-COREVIH grand-ouest du 6 novembre 2014
- 3) Bilan de la 2ème session de formation TROD – Bilan de l'offre de TROD sur la région
- 4) Arrivée des autotests et TROD VHC : plan d'action pour la région (accompagnement des pharmaciens, communication, formation...)
- 5) Actualité juridique : Création des Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) : Quelle(s) nouveauté(s), quel(s) impact(s)
- 6) Questions diverses

1) Retour sur la campagne de communication d'incitation au dépistage VIH vers les publics ciblés – Bilan du déploiement et évaluation de l'impact

Audrey BOUMIER présente la liste des destinataires de cette campagne :

SIS	CDAG/CIDDIST Machecoul
ENISPE	CDAG/CIDDIST St Nazaire
Médecin du Monde	CDAG/CIDDIST Angers
Planing familiale (Martine Leroy)	CDAG/CIDDIST Cholet
AIDES Nantes	CDAG/CIDDIST Laval
AIDES Angers	CDAG/CIDDIST Le Mans
AIDES Le Mans	CDAG/CIDDIST La flèche
AIDES la Roche sur Yon	CDAG/CIDDIST La Roche sur Yon
AIDES Laval	CDAG/CIDDIST Montaigu
ACT Montjoie Nantes	CDAG/CIDDIST Luçon
ACT Montjoie Le Mans	CDAG/CIDDIST Olonne sur Mer
CDAG/CIDDIST Nantes	CPEF Laval
CDAG/CIDDIST Châteaubriant	CPEF Mayenne
CDAG/CIDDIST Ancenis	CFA La Roche sur Yon

Le coût s'élevé à fin décembre 2014 à 2382 €

Evaluation : Les premiers retours sont très positifs. L'esthétique des visuels a beaucoup de succès ;

Audrey BOUMIER fait part que cette campagne est renouvelée jusqu'à fin décembre 2015. Les commandes sont donc toujours possible via le site du COREVIH : <http://www.corevih-pdl.fr/limesurvey/index.php?sid=76947&lang=fr>

Proposition actions 2015 :

- Décliner cette campagne en langues étrangères. L'ASAMLA et les structures accueillant le public migrant seront contactées afin d'estimer les besoins prioritaires.
- Effectuer une évaluation précise des lieux de distribution de cette campagne de communication auprès des structures qui ont commandé.
- Ré-évaluer les publics à cibler (usagers de drogues par exemple)

2) Retour sur la journée dépistage inter-COREVIH grand-ouest du 6 novembre 2014

Audrey BOUMIER présente l'évaluation de la journée inter-COREVIH dépistage (cf. Diaporama).

Le bilan est très positif.

La question du renouvellement de cette journée en 2015 est posée.

→ Les membres de la commission dépistage décident de ne pas reconduire cette journée en 2015.

Les raisons abordées sont les suivantes :

- Risques de redondance dans les thématiques abordées
- Actualité récente sur la fusion des CDAG-CIDDDIST et les autotests avec nécessité de prise de recul à au moins 1 an de mise en œuvre pour échanger sur le sujet.
- TROD VHC en attente

L'année 2016 semble plus pertinente pour tenir cette rencontre avec des échanges riches et constructifs. Il est proposé d'associer le COREVIH Centre-Poitou-Charentes en plus du COREVIH Bretagne et Normandie.

3) Bilan de la 2ème session de formation TROD – Bilan de l'offre de TROD sur la région

Ci-dessous la liste des inscrits à cette session proposée par l'organisme de formation AIDES :

Conseiller en insertion	CLGBT
IDE	CSAPA La Métairie La Roche sur Yon
IDE	CSAPA La Métairie La Roche sur Yon
IDE	ALIA Angers
Coordinatrice infirmière	ALIA Angers
IDE	ALIA Angers
IDE	OPPELIA - La Rose des Vents
Educatrice spécialisée	ACEP CAARUD - Bourges
IDE	ACEP CAARUD - Bourges

Seuls 7 participants sur 9 inscrits ont participé. Il est fait remarquer la présence massive de paramédicaux (profil infirmier majoritairement).

Le coût total pour le COREVIH s'élève à 1 000€ (50% du prix total de la formation).

Les retours sont les suivants :

- Apport +++ de la démarche « counseling » proposée par les intervenant de AIDES
- Apport +++ de l'approche globale en santé sexuelle
- A permis aux para-médicaux présents de se questionner sur leurs pratiques dans le sens d'une prise en charge plus globale des personnes.

Aspects négatifs :

Depuis la mise en place de la première session de formation (octobre 2013), une seule demande d'habilitation aux TROD a eu lieu auprès de l'ARS (par l'association ALIA – Association ligérienne d'addictologie).

Suite à l'évaluation effectuée par le COREVIH auprès des autres structures, il apparaît que les contraintes administratives (dossier d'habilitation) seraient davantage la cause du non déploiement de TRODs que l'aspect financier lié à l'achat des TRODs.

Il est rappelé l'offre de TROD actuellement sur les Pays de la Loire :

- Structures associatives : AIDES 44, AIDES 49, AIDES 85, AIDES 53, AIDES 72, ACT Logis Montjoie – Nantes
NOUVEAU : ALIA
EN COURS : OPELLIA (le Triangle (Nantes) et la Rose des Vents (St Nazaire))
- Structure sanitaire : CPEF 53 + quelques CDAG-CIDDIST

Les représentants de AIDES informent les membres de la commission que 1600 TRODS ont été réalisés en 2014 sur la région des Pays de la Loire dont 10 positifs.

Un bilan quantitatif du nombre de TROD réalisé en 2014 sur la région sera présenté à la plénière de Mars 2015.

4) Arrivée des autotests et TROD VHC : plan d'action pour la région (accompagnement des pharmaciens, communication, formation...)

Audrey BOUMIER présente le diaporama sur les autotests proposé par le Doyen de la faculté de pharmacie du CHU de Nantes, Pr. Virginie FERRE, lors de la dernière séance plénière du COREVIH (décembre 2014) → Cf ; Diaporama.

Les principales interrogations posées sont les suivantes :

- Ethique du cout de ADVIH → 30 a 40 \$
- Formation des pharmaciens
- Organisation du lien entre ADVIH et prise en charge médicale
- La gestion du déchet → ADVIH sanguin = DASRI

Stéphane DOUILLARD fait part de son expérience au Logis Montjoie. Après plusieurs échanges avec les résidents, l'arrivée des autotests VIH en vente libre semble perçue de manière positive. L'accessibilité, la facilité, l'autonomie et l'anonymat sont les arguments les plus avancés.

Christine BAISSIN rend compte aux membres de la commission dépistage de l'expérience effectuée dans le Maine et Loire avec les pharmacies du groupe LEGALL, dans le cadre des actions relatives à la journée mondiale de lutte contre le Sida.

Au total 8 pharmacies ont accueilli les volontaires de l'association AIDES durant cette semaine du 1er décembre 2014. Pendant des créneaux de deux heures, les volontaires de AIDES proposaient aux clients présents des temps d'échanges sur le VIH avec

possibilité d'effectuer un TROD sur place.

Perspectives 2015:

- Suite à cette action, AIDES va pérenniser cette démarche sur certaines pharmacies.
- Le groupe LEGALL a également fait part de son souhait de pouvoir former son personnel aux TRODs et d'être habilité par l'ARS.
- Souhait du groupe LEGALL de bénéficier de temps de formation /d'information et/ou de sensibilisation relatifs aux autotests, au TPE, à la PREP...
- Un travail en commun AIDES-pharmacies LEGALL sera certainement organisé pour la journées mondiales contre les hépatites
- Le Réseau régional de Santé de sexuelle indique qu'un projet est actuellement en réflexion pour organiser également des temps d'échanges auprès des pharmaciens et autres acteurs de santé de la région sur une thématique large VIH-IST-contraception...
- Il est proposé à la commission dépistage du COREVIH de recenser les différentes initiatives proposées par les acteurs du territoire sur cette thématique afin de coordonner un vrai plan d'action auprès des pharmaciens.

5) Actualité juridique : Création des Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) : Quelle(s) nouveauté(s), quel(s) impact(s)

Audrey BOUMIER fait part qu'une consultation pour avis sur les projets de décret en Conseil d'Etat et d'arrêté relatifs aux centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et les hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (IST), a été organisé par la DGS

Le cadre de la réforme est rappelé :

L'article 47 de la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 crée, à compter du 1er janvier 2016, un nouvelle structure appelée « Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles » (CeGIDD).

Ce centre a pour mission :

- la prévention, le dépistage et le diagnostic de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites ainsi que l'accompagnement dans la recherche de soins appropriés ;
- la prévention, le dépistage, le diagnostic et le traitement ambulatoire des infections sexuellement transmissibles ;
- la prévention des autres risques liés à la sexualité dans une approche globale de santé sexuelle, notamment par la prescription de contraception.

Cette nouvelle structure remplacera les actuels Centres d'information, de dépistage et de diagnostic des IST (CIDDIST) et Consultations de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) pour le VIH.

Cette réforme du dispositif du dépistage du VIH, des IST et des hépatites, prévue dans le plan national de lutte contre le VIH/sida et IST 2010-2014, répond à l'objectif de simplifier le parcours de dépistage de l'utilisateur, d'accroître l'accessibilité et la qualité de l'offre de prévention et de dépistage, de faciliter le pilotage et le suivi du dispositif par les autorités sanitaires. Elle représente une mesure de simplification administrative et financière en prévoyant une habilitation unique par l'ARS pour l'ensemble des missions exercées et un financement unique des CeGIDD par l'assurance maladie, dans le cadre du Fonds d'intervention régional des agences régionales de santé (ARS).

L'année 2015 constitue une année importante de transition. Elle a pour but de procéder tout d'abord à un rapprochement des financements des deux structures actuelles en transférant à l'assurance maladie le financement des CIDDIST qui incombe jusqu'à présent à l'Etat. Ensuite, elle doit permettre aux ARS d'habiliter les nouvelles structures afin qu'elles puissent être en activité dès le 1er janvier 2016. Les CDAG et CIDDIST et les autres organismes le souhaitant, auront jusqu'au 30 avril 2015 pour faire leur demande d'habilitation.

Le projet de décret a pour objet de modifier les Codes de la santé publique et de la sécurité sociale afin de fixer : les conditions et la procédure d'habilitation propres à la nouvelle structure ; les modalités de fourniture et de dispensation des traitements

ambulatoires des IST ; les modalités de financement des activités de la structure par l'assurance maladie. Il comprend enfin des dispositions transitoires organisant les délais de dépôt et la procédure d'instruction des demandes d'habilitation par les ARS pendant la période transitoire 2015. Les CDAG et les CIDDIST actuels pourront poursuivre leurs activités, sous couvert de leurs autorisations antérieures, jusqu'au 31/12/2015 afin de garantir le maintien d'une offre satisfaisante jusqu'à la création des CeGIDD.

Le projet d'arrêté détermine, quant à lui :

- dans son annexe I, le cahier des charges auquel devront se conformer les organismes pouvant être candidats à l'habilitation (établissements, services et centres de santé, associations, services ou organismes relevant d'une collectivité territoriale). Ce cahier des charges définit les missions de la structure, dont il est admis qu'elle puisse exercer l'un des deux niveaux de missions prévues (minimales ou spécialisées), le personnel la composant, les modalités de fonctionnement, (règles de bonnes pratiques, localisation et organisation des locaux et équipement, règles d'hygiène et d'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux-DASRI- et procédure d'assurance qualité et d'évaluation).
- en annexe II, le contenu du dossier de demande d'habilitation.
- en son annexe III, les règles relatives aux conditions d'accueil et de prise en charge anonyme ou non dans ces centres.

→ Le Diaporama de la DGS est présenté aux membres de la commission dépistage. Cf. Diaporama.

→ Joint à ce compte rendu : l'avis final rendu à la DGS par le COREVIH des Pays de la Loire.

FIN DE REUNION

PROCHAINE REUNION DEPISTAGE
date à préciser, merci de vous positionner sur Doodle :
<http://doodle.com/gg5wzzqreu5gsh7v>
A NANTES